Cee
FRC
8843

LES TROIS JOURNÉES MÉMORABLES

OU

DÉTAIL CIRCONSTANCIÉ DE CE QUI S'EST PASSÉ

A MARSEILLE.

MESSIEURS Eſpariat, Maire de la ville d'Aix ; l'abbé de Quinſon, député de la ville d'Arles, Commiſſaire du roi pour le Département de nos contrées, ſe trouvoient depuis quelques jours en cette ville. Nos braves & fidelles Gardes-nationales crurent devoir leur donner une fête analogue aux ſentimens dont ils ſont animés. Mardi 27 du courant, la promenade des Allées de Meilhan fut décorée d'un pavillon triomphal en feuillages, ſurmonté du drapeau national, ſur lequel on liſoit en lettres d'or : *la liberté ou la mort*, & au revers : *la Nation, la Loi & le Roi ;* le frontiſpice portoit cette inſcription : *Réunion patriotique ;* le pourtour des Allées étoit garni de tables. MM. les Gardes-nationales, après s'être aſſemblés à la Plaine Saint-Michel, ſe rendirent aux Allées avec la muſique du régiment d'Erneſt, Suiſſe, drapeaux déployés ; une compagnie de la ville d'Allauch vint les joindre. On dreſſa ſur le milieu des Allées des faiſceaux d'armes. MM. les Maires & Officiers mu-

nicipaux, MM. les Maires d'Aix & d'Allauch, M. l'abbé de Quinſon, accompagnés de pluſieurs de MM. les Gardes-nationales d'Aix, ſe rendirent ſous le pavillon, précédés de la muſique des Gardes-nationales. Un des Notables portoit devant eux, au bout d'une pique, le bonnet, ſymbole de la liberté. On leur ſervit un repas ſplendide, & les divers bataillons de nos Diſtricts ſe placèrent aux diverſes tables qui leur étoient deſtinées. Rien de ſi gai, de ſi cordial que ce repas; la ſatisfaction étoit peinte ſur tous les viſages. Un peuple immenſe répandu autour des Allées, placé aux fenêtres des maiſons, ſur les terraſſes & les toits, les innombrables aigrettes qui flottoient ſur la tête de nos Gardes-nationaux, formoient un ſpectacle auſſi impoſant que varié. Les ſantés de la Nation, du Roi, de M. le comte de Mirabeau, des Gardes-nationales de l'Empire français, furent portées aux ſalves de boîtes, au bruit des canons de nos Diſtricts, & aux acclamations & applaudiſſemens de tous les Citoyens. A chaque ſanté, tous les chapeaux étoient élevés au bout des épées. Après le repas, les Gardes-nationales exécutèrent diverſes farandoules, eſpèce de branle, conſacré en Provence parmi les genres de démonſtrations de joie dans les fêtes célébrées pour le bonheur public. Toute la nuit s'eſt paſſée en danſes au ſon des inſtrumens militaires, & a terminé, ſans aucun accident, ce ſuperbe jour.

Cependant notre joie n'étoit pas ſans mélange;

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Caraman ; cet auteur de tous nos maux, ce mépriſable agent du deſpotiſme, avoit jeté la diviſion parmi tous les Citoyens. Quoiqu'il ne fût plus dans nos murs, il y avoit laiſſé des hommes dignes de le remplacer. La ville étoit menacée par le canon de trois Forts ; les diſpoſitions hoſtiles que l'on faiſoit dans ces forts nous étoient connues ; quelques militaires s'exhaloient aſſez ouvertement en propos peu meſurés ; en un mot, nous avions à craindre de voir notre malheureuſe ville réduite en cendres, ou plongée ſans retour dans les fer qu'elle avoit à peine ſecoués : ces craintes nous affectoient encore pour le reſte du royaume. La poſition géographique de Marſeille pouvoit ſervir merveilleuſement les projets d'une contre-révolution, nos murs pouvoient être inondés de ſoldats étrangers venus par mer, pour s'introduire par notre port dans l'intérieur du royaume. Notre Aſſemblée patriotique, compoſée de plus de 4000 Citoyens, avoit ſouvent retenti de ces mots : *delenda eſt Carthago*. L'entrepriſe étoit périlleuſe, & nous ne voyions d'autre alternative que celle de la mort ou de l'eſclavage. Nous ſentions cependant que s'il nous étoit poſſible de nous emparer du fort de Notre-Dame de la Garde qui domine les deux autres, ceux-ci ne tiendroient pas long-temps ; mais ce fort gardé par peu de ſoldats eſt tellement fortifié par la nature, qu'une ſurpriſe ſeule pouvoit nous en aſſurer la conquête.

Quarante-huit de nos braves Gardes-nationaux

forment le projet de l'enlever. Dans la nuit du 29 au 30, ils s'avancent en ſilence juſqu'au pied des murs, ſe cachent dans l'angle que forme un des rochers, & là ils attendent tranquillement le point du jour. Vers les trois heures & demie du matin, trois d'entr'eux ſe détachent; le ſieur Renaud, ſculpteur célèbre que nous avons le bonheur de poſſéder, s'approche de la ſentinelle, qui ne ſe défioit pas d'un homme ſans armes: camarade, lui dit-il, touchez-moi dans la main; alors la lui ſerrant avec force, il lui préſente un piſtolet, lui ordonne de garder le ſilence; les autres font le ſignal convenu, auſſitôt la troupe s'élance comme un éclair, entre dans le fort, ſans donner le temps à la garde de ſe mettre en déenſe. Les Volontaires nationaux dont les poſtes & les manœuvres étoient convenus dès la veille, exécutent les ordres avec une promptitude incroyable. Les uns déſarment la garde, les autres s'emparent des paſſages, d'autres relèvent le pont-levis; un d'entr'eux, le ſieur Javel, Capitaine du dix-ſeptième bataillon, voit paroître l'Officier qui commandoit le renfort de la garniſon; il le couche en joue & le fait ſon priſonnier: cet Officier ſurpris lui demande combien ils étoient; *deux mille* répond Javel. Cette réponſe décide l'Officier à ſe rendre; il étoit bien éloigné de penſer que 48 hommes attaquoient une garniſon d'environ 50 ſoldats, forts de leurs remparts.

Après avoir déſarmé les ſoldats, nos brave volon-

aires les embraſsèrent, & arborèrent ſur le Donjon étendard de la Nation. L'épouſe du ſieur Brard, un des 48 Volontaires, ayant paſſé la nuit à ſa fenêtre, apperçut ce ſignal convenu ; elle inſtruiſit ſur le champ M. le Maire de ce qui venoit de ſe paſſer. M. le Maire fit tout de ſuite aſſembler chez lui le corps Municipal, qui délibéra d'envoyer trois de ſes membres au Fort de Notre-Dame de la Garde, pour veiller à la ſureté publique, & faire l'inventaire de tout ce qui s'y trouvoit. MM. Lieuteaud, Blanc-Gilli, Officiers Municipaux, & Brémond-Julien, Subſtitut du Procureur de la Commune, membres de la députation, ſe rendirent au Fort vers les dix heures du matin ; il y reçurent un accueil obligeant de la part du ſieur d'Anfoſſi, Commandant, & de l'Officier qui commandoit le détachement de Vexin ; là ils déclarèrent, tant à l'officier qu'aux ſoldats, qu'il leur étoit loiſible de ſe retirer ; & s'occupèrent à reconnoître & inventorier tous les effets & munitions de guerre renfermés dans les logemens & magaſins de ce Fort. Le procès-verbal en fut dreſſé, & ſigné par tous ceux qui étoient préſens.

Pendant que ceci ſe paſſoit, la ville jouiſſoit de la plus parfaite tranquillité. Mais elle fut bientôt interrompue par les grands mouvemens qu'on apperçut dans la citadelle Saint - Nicolas & le fort Sain-Jean. Le peuple voit charger & braquer les canons ſur la ville ; des tranſuges du fort rapportent des détails inquiétans ; les ponts ſont levés ;

les barrières fermées, & l'on ne peut plus douter des intentions hoſtiles dont on recevoit des avis depuis le matin.

Cette certitude alarme le peuple : il ſe porte en foule à la maiſon-commune, demande un conſeil général & la garde des forts. Dans un inſtant, l'ordre eſt donné à tous les diſtricts de prendre les armes ; des patrouilles nombreuſes ſont répandues dans la ville ; on place des piquets aux avenues & aux portes des forts. La Municipalité requiert M. de Laroque, commandant à la citadelle, d'y recevoir la Garde-Nationale, pour veiller, de concert avec la troupe réglée, à la ſureté de tous ſes poſtes. Le commandant répond qu'il doit prendre les ordres de M. de Miran. Itérative réquiſition à M. de Laroque, par laquelle on lui expoſe que le peuple déſirant cette Garde pour ſa propre ſureté, la Garde-Nationale ſeroit elle-même expoſée, ſi elle s'oppoſoit à l'effervescence générale que cauſeroit un ſecond refus, & la Municipalité rendoit M. de Laroque reſponſable des événemens que pourroit occaſionner le moindre délai. M. Marion, major de la citadelle, vint à la maiſon-commune, accompagné d'un officier de Vexin ; il déclara que le commandant ne pouvoit rien faire que d'après les ordres de M. de Miran, & demanda un paſſeport & un permis de poſte pour l'officier qui l'accompagnoit, & qui étoit chargé d'aller chercher ſes ordres.

Le conſeil général s'aſſemble à l'inſtant, délibère de ſe tranſporter en corps à la citadelle. M. le

Maire, à la tête du conseil, fait une troisième réquisition verbale à M. de Laroque de recevoir dans les forts la Garde-Nationale : on demande huit jours ; mais il auroit été trop impolitique d'accorder une heure. Les Officiers municipaux insistent, & l'on dresse enfin une espèce de capitulation, par laquelle il est convenu que la Garde-Nationale doublera tous les postes de la citadelle, & fera le service avec les troupes de ligne, &c. &c.

Pendant tous ces pourparlers, qui durèrent plusieurs heures, le bruit de la prise du fort de N. D. de la Garde & des préparatifs hostiles des deux autres, se répandit dans tous les environs de Marseille. Vingt mille payſans armés, se réunissent à divers postes pour garder tous les chemins à deux lieues à la ronde ; les plus près de la ville s'y rendent au nombre de 3000 hommes bien armés & enrégimentés : nous ne devons pas oublier nos bons frères d'Allauch, toute leur troupe descendit pour se réunir à notre Garde-Nationale. Le 17me Bataillon fut occuper le pont d'Arenc, & fit monter des canons de la batterie maritime, pour s'opposer à toute incursion du côté de la ville.

D'un autre côté, on dressoit diverses batteries de gros canons, qui auroient battu les forts sur plusieurs points d'attaque en cas d'hostilité de leur part. Les districts s'étoient avancés tambours battans, drapeaux déployés, par la descente de St. Victor, & s'étoient rangés en bataille sous le grand mur des fabriques.

Tous ces préparatifs deviennent inutiles ; la paix fut cimentée par la signature du concordat entre la Municipalité & le Commandant de la citadelle. Les portes furent ouvertes, & les troupes Nationales défilèrent dans le fort devant la Municipalité & le commandant, au nombre d'environ 15000 hommes ; ils montèrent au donjon sur lequel fut arboré le drapeau de la Nation. Les soldats & plusieurs officiers de Vexin crièrent : *Vive la Nation*, & promirent fraternité & fidélité aux citoyens. Ce moment fut un des plus beaux triomphes de la constitution.

M. le Maire donna ordre à la troupe Nationale de se retirer, & de ne laisser que cent hommes de garde à la citadelle. Aussitôt les troupes marchèrent en bon ordre & accompagnèrent la Municipalité au fort St. Jean. Les pourparlers furent très-longs, & les citoyens commençoient à éprouver quelques craintes sur la Municipalité ; mais on vint enfin leur annoncer que M. Calvet, commandant du fort Saint-Jean, avoit signé un concordat. Comme il étoit fort tard, il fut convenu qu'il n'entreroit dans le fort que les piquets nécessaires à la garde. Cette clause parut satisfaire le peuple, mais il ne fut pas entièrement rassuré sur les intentions hostiles qui avoient été ouvertement démontrées le matin : il exigea que la Garde-Nationale formât de nombreuses patrouilles pendant la nuit, & que les batteries de gros canons qu'on avoit dressées dans un lieu masqué, fussent prêtes à jouer en cas d'événement. Ces craintes n'étoient pas sans fondement ;

le major de Beauſſet & d'autres officiers, s'étoient permis des propos menaçans contre les citoyens qui augmenteroient la garde du fort. Un d'entre eux avoit lâché hautement ces mots : NOUS AURONS NOTRE TOUR. La garniſon étoit au moins quadruple du renfort de Gardes-Nationaux ; l'on connoiſſoit depuis long-temps les opinions & l'eſprit de vengeance qui dominoient dans ce fort ; tout étoit réuni pour alarmer les citoyens ſur le ſort de leurs frères, qui paſſoient la nuit dans ce lieu reconnu pour le foyer le plus ardent de l'ariſtocratie. La conduite du major Beauſſet & le terrible événement qui en a ſuſpendu les effets, prouvent que les craintes du peuple étoient trop bien fondées.

Le lendemain ſamedi premier mai, la Municipalité reçut le billet ſuivant :

« Venant d'apprendre, avec la plus douloureuſe » ſurpriſe, que la Garde-Nationale de Marſeille s'eſt » emparée du fort Notre-Dame de la Garde, je » requiers, au nom du Roi, la Municipalité de » Marſeille de faire rendre cette place aux troupes » de Sa Majeſté, & de prévenir toute entrepriſe » contre les autres forts, juſqu'à ce que les intentions de l'Aſſemblée nationale & du Roi aient » déterminé à qui la garde doit être confiée, » rendant la Municipalité reſponſable de tous les » événemens qui pourroient réſulter de la juſte » défenſe qu'on oppoſeroit à toute attaque qui » pourroit être faite avant la réception des ordres

» qui doivent également prescrire ses devoirs & » les miens. A Aix, le 30 avril 1790.

MIRAN.

Cet insolent QUI, QUI, QU'ON, QUI, du pouvoir arbitraire arrivoit, comme on a vu, fort à propos. Un Officier municipal opina de le renvoyer avec ces mots au bas : *nous n'avons des ordres à recevoir que de la Nation & du Roi.* Un autre trancha toute difficulté en déchirant le poulet, & disant qu'il n'y avoit lieu à délibérer ; son avis prévalut unanimement. Ah ! pauvre Miran !

Hélas ! voilà le cas qu'on fait de tes exploits. Ce n'est plus le temps d'embrouiller les affaires, par tous ces petits moyens épistolaires ; les Marseillois ont bien fait du chemin en peu de jours : suivons-les dans leur course rapide, & nous verrons de grandes choses.

Le Conseil du même jour ayant égard aux réclamations des Citoyens, qui depuis trois mois n'ont cessé de demander des armes, délibéra de députer des Officiers-municipaux aux deux Forts pour demander les fusils qui y étoient renfermés ; cette députation eut lieu le lendemain dimanche 2 mai. M. Laroque, Commandant de la citadelle, fit ouvrir les magasins : à la première réquisition qui lui fut faite par MM. Lieutaud & Pascal, Officiers-Municipaux, & Granet, Notable, tous les trois très-connus & estimés de ce commandant, comme de tous leurs concitoyens. Aussitôt on fit transporter à

la Maiſon-commune environ 3000 fuſils qui s'y trouvèrent en bon état & tous neufs.

La députation du fort Saint-Jean, compoſée de MM. Chompré & Blanc-Gilli, Officiers-Municipaux, Brémond-Julien, Subſtitut, & Moſſy, Notable, ne fut pas accueillie auſſi cordialement. M. Calvet, commandant, ſe comporta bien avec ces Meſſieurs, mais le major Beauſſet & quelques Officiers de Vexin, témoignèrent indécemment l'humeur que leur cauſoit cette demande. Le major s'emporta en propos injurieux & menaçans, il donna des ordres pour faire lever le pont, & ſans la Garde-nationale & les braves ſoldats de Vexin, cet homme méchant par caractère & cruel par réflexion, auroit ſans doute conſommé le projet affreux qu'il avoit formé depuis le vendredi de faire périr tout ce qui étoit dans le fort. La Garde du pont non-ſeulement n'obéit point à cet ordre, mais encore appela à ſon ſecours la Garde-nationale qui étoit dehors la barrière. Un Peuple immenſe étoit raſſemblé ſur la place de Saint Jean; au bruit du danger qui menaçoit nos Municipaux & notre Garde-nationale, il ſe jeta dans le fort; la fureur s'étoit emparée de tous les eſprits. On avertit qu'une mêche étoit allumée : on la découvre; elle eſt coupée. On décharge une pièce braquée ſur l'enfilade du port. On trouve dans ſa charge ſix cents balles de plomb, un gros faiſceau de mitraille & un boulet de vingt-quatre livres. On demande à grands cris le Major Beauſſet; il étoit dans ſon

logement ; il ordonnoit durement à ſon domeſtique de commander de ſa part qu'on chaſſât toute cette canaille : on étoit inſtruit qu'il avoit en vain ordonné aux ſoldats de tirer ſur le peuple. Le domeſtique héſite, lui repréſente le danger auquel il s'expoſoit ; mais il perſiſte avec des imprécations horribles, & ſuit le domeſtique à la cour. Auſſitôt le peuple demande à grands cris qu'il ſoit chaſſé du fort ; la Garde-nationale l'environne pour le ſouſtraire à ſa fureur ; il la maltraite, on le ſaiſit, & on le tranſportoit à la Maiſon-commune : mais à peine eſt-il arrivé à la barrière, qu'il ſe débat, s'échappe d'entre les mains de la Garde, & ſemble défier tout le peuple indigné & furieux. On vient à lui ; il s'enfuit dans la boutique d'un perruquier ; la garde y court pour le ſauver encore : mais la fureur du peuple eſt au comble ; il crie que la garde veut le trahir, en laiſſant échapper celui-ci comme d'Ambert ; il force la garde, arrache le malheureux Beauſſet de ce dernier aſile, l'aſſomme & le traîne dans la boue ; ſa tête eſt coupée, miſe au bout d'une pique, & portée en triomphe dans la Ville. Voilà les funeſtes effets d'une lâche condeſcendance dans les jugemens des Tribunaux de Juſtice : le peuple ſe venge lui-même, quand il perd l'eſpoir d'être vengé par les Lois.

L'infortuné Comte de Beauſſet, Officier Municipal, venoit en ce moment au fort pour y rétablir le calme par ſa ſeule préſence, bien éloigné de penſer au ſort affreux de ſon parent ; mais à peine a-t-il fait cent pas,

qu'il eſt entraîné par tous ceux qui l'environnoient, & porté dans la maiſon de M. Lejourdan, où il apprit le motif de la violence qu'on lui faiſoit. Qu'on ſe repréſente la ſituation de cette ame ſenſible, lorſqu'il ſut qu'à vingt pas de lui on portoit la tête défigurée de ſon malheureux parent! & qu'un moment plutôt ſa préſence eût empêché cette fin déſaſtreuſe.

Le calme fut rétabli dans le fort dès l'inſtant que la cauſe du déſordre eut ceſſé. Les ſoldats de Vexin embraſsèrent tous nos Concitoyens; & comme s'ils étoient eux-mêmes délivrés pour la première fois du plus dur eſclavage, ils ſe mêlèrent parmi les Citoyens, & laiſsèrent éclater des mouvemens de joie.

Cependant l'affreux ſpectacle d'une tête ſanglante promenée au bout d'une pique, ſe montroit pour la premiére fois dans nos murs; quelques piquets de Garde-Nationale environnèrent les furieux qui la portoient, & laiſſant prudemment exhaler le moment d'efferveſcence, ils conduiſirent cette troupe juſqu'à l'ancien cimetière de Saint-Martin, où elle enterra cette tête; & ſe ſépara en divers pelotons, qui ſe diſſipèrent entièrement en moins d'une heure de temps. Pendant ce temps là, on enterra le corps au cimetière de Saint-Laurent, qui eſt auprès du fort Saint-Jean, & toute cette partie de la Ville rentra dans le calme le plus parfait.

Il n'en étoit pas de même du côté de Rive-Neuve; une foule de Peuple avoit ſuivi les renforts de la Garde Nationale, qui ſe portoient à la citadelle pour aſſurer le tranſport des armes. Elle y entra

avec la garde, & il auroit été très-imprudent de l'empêcher. M. Lieutaud, Officier-Municipal, fit d'abord placer une garde nombreuse à la porte du Commandant, & ensuite prenant M. Laroque par la main, il le conduisit vers le Peuple, auquel il demanda le respect pour ce vieux militaire. Celui-ci prit l'aigrette en plume du Chef du 17me Bataillon, mit dans son chapeau; alors les cris de vive la Nation, vive M. Laroque, furent répétés plusieurs fois par les soldats de Vexin, la Garde-Nationale & le Peuple. On demanda que le nom de Caraman fût enlevé du pavillon neuf: aussitôt le Commandant donna ordre d'enlever tout le cartouche qui le contenoit. On demanda l'élargissement de tous les soldats prisonniers; il fut accordé sur le champ: alors la foule les emmena dans la Ville, & le fort demeura parfaitement tranquille. Dans la nuit du Samedi au Dimanche, M. Montagni, Major du Régiment de Vexin, partit, en jurant qu'avant deux mois ce Régiment n'existeroit plus; plusieurs Officiers du même Régiment, ont fait route la même nuit. Le lundi les soldats du Régiment de Vexin se répandoient dans la Ville, ils furent fêtés par les Citoyens, & passèrent toute la journée à danser & à boire, ayant en tête la musique du régiment. Les Officiers Municipaux craignant que cette joie bruyante ne causât quelques troubles dans la Ville, prièrent les Citoyens de ramener les soldats à leur quartier; aussitôt ils furent conduits à l'assemblée Patriotique, & là M. Brémond-Julien monta à la Tribune, leur

prononça un discours dont l'éloquence persuasive produisit le plus grand effet. Un Officier du régiment étoit présent; c'est un jeune Lieutenant auquel le patriotisme avoit valu l'honneur de la prison. Les soldats jurent d'obéir, mais ils dénoncent plusieurs de leurs chefs comme ennemis de la révolution; ils nomment pour leur Colonel le jeune Lieutenant, lui jurent la plus inviolable fidélité, & retournent dans les forts accompagnés par les membres de l'assemblée patriotique. Le discours de M. Brémond & l'effet dont il fut suivi, sont le chef-d'œuvre du patriotisme & de la saine politique. Ces changemens incroyables & si nécessaires dans notre ville, pour y assurer la constitution d'une manière imperturbable, ont été le travail de trois jours. Marseille avoit commencé, elle vient d'achever son ouvrage, en dépit de toutes les manœuvres de l'aristocratie. Notre ami Demoulins avoit raison de dire que NOUS SAURIONS NOUS PROCURER DES ARMES.

DE VALENCE,

Le 10 Mai.

Nous joindrons ici ce que nous venons d'apprendre de Valence, afin de prémunir les Patriotes contre les efforts des ennemis de la révolution.

530

M. de Voisins, commandant l'artillerie en garnison à Valence, craignant que la citadelle de cette ville n'éprouvât le sort de celle de Marseille & du Pont-Saint-Esprit, avoit placé aujourd'hui, dans ce poste, une garde de 50 hommes, fait distribuer des cartouches, & charger deux pièces de canon à mitraille. Un des officiers du poste demande à un canonnier s'il refuseroit de faire feu sur les bourgeois, supposé qu'il lui en donnât l'ordre ? La réponse négative du soldat lui valut la prison. Ses camarades qui le connoissoient pour un excellent sujet & bon patriote, forcent la prison, le délivrent, parcourent la ville, & instruisent les bourgeois des motifs de leur insubordination. Le peuple s'est alors porté en foule chez M. de Voisins, l'a conduit dans l'église de Saint-Jean, où s'étoit rassemblé le régiment en armes. Un coup de fusil l'a atteint, & a effleuré la jambe d'un canonnier. La populace a assommé, par terre, ce commandant, malgré les efforts de la garde nationale pour le garantir.

Il faut être indigné sans doute de ces meurtres ; mais, avec une conduite plus confiante, les chefs des troupes militaires épargneroient ces scènes d'horreur. Le citoyen ne veut pas que les bouches d'airain des villes qu'il habite, soient tournées contre lui : on ne sauroit trouver ce désir coupable.

FIN.